

➔ CHECK-LIST EN 10 POINTS

- ✔ Le toit sans neige, les vitres dégivrées avant de partir.
- ✔ Bien informé sur la météo et les conditions de circulation.
- ✔ Un liquide lave-glace qui ne gèle pas, le plein de carburant, les phares réglés...
- ✔ Les engins de déneigement et de salage travaillent (gyrophare bleu) : on facilite leur passage et on ne les double pas.
- ✔ Des pneus hiver à l'avant et à l'arrière ou des chaussettes ou des chaînes (que vous savez monter sur les roues motrices).
- ✔ Éclairage : il faut voir et être vu.
- ✔ Conduite sans à-coups, pas de freinage brusque, vive le frein moteur.
- ✔ Vitesse réduite, distances de sécurité augmentées.
- ✔ Des vêtements chauds, gants, chaussures adaptées (on ne sait jamais).
- ✔ Et bien sûr, toujours vigilant, courtois et... patient.

➔ LES CONDITIONS DE CIRCULATION

- 1 ROUTE NORMALE**
Soyez plus vigilant, c'est l'hiver.
- 2 ROUTE DÉLICATE**
Soyez très vigilant. Réduisez votre vitesse et augmentez la distance de sécurité.
- 3 ROUTE DIFFICILE**
Si possible, différez votre déplacement.
- 4 ROUTE IMPRATICABLE**
Situation exceptionnelle. Évitez de circuler.

➔ L'INFORMATION ROUTIÈRE

inforoute74.fr Le Département communique chaque jour les conditions de circulation, la liste des cols fermés et les travaux sur les routes départementales (mise à jour à 6h).

FM 107.7 Autoroute Info

Radios locales France Bleu Pays de Savoie / ODS Radio /
La Radio Plus / Radio Mont Blanc



**EN
HIVER,
ADAPTEZ
VOTRE
CONDUITE !**

inforoute74.fr

Pour tout savoir sur l'état
des routes de Haute-Savoie

Pour bien rouler cet hiver,
équipez votre véhicule de pneus
hiver, chaînes ou chaussettes



**haute
savoie**
le Département



hautesavoie.fr

Le Département de la Haute-Savoie gère et entretient près de 3 000 km de routes, situées entre 250 et 1 800 m d'altitude. Toute l'année, le trafic routier y est important, en raison, notamment, des déplacements domicile-travail. L'hiver, il est accru par la fréquentation touristique.

Dans un territoire où il est normal que la neige soit présente l'hiver et, afin d'assurer votre mobilité, le Département met en place, de novembre à mars, un service hivernal qui mobilise près de 450 agents sur le terrain.

Mais ils ne font pas tout : à vous aussi d'adapter votre conduite et d'équiper votre véhicule, pour rouler en sécurité.



Martial Saddier

Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie



Lionel Tardy

Vice-président routes, bâtiments, pistes cyclables, mobilités, numérique, ancien combattants



➔ LE SERVICE HIVERNAL DU DÉPARTEMENT

Du 15 novembre au 15 mars, voire avant et après dans les secteurs les plus exposés et selon la météo.

- Permanence 7j/7.
- Le service débute généralement dès 3h et prend fin vers 22h, pour rendre les routes praticables de 5h à 22h sur le réseau le plus fréquenté / de 8h à 19h sur le réseau secondaire.
- Lorsqu'il neige, les agents ne peuvent intervenir partout en même temps, d'où ces quelques centimètres de neige fraîche entre 2 passages de l'engin.
- Les interventions ont leurs limites naturelles (chutes de neige fortes et continues, vent et formation de congères, froid intense, verglas...) ou conjoncturelles (congestion du trafic, accident...).
- Pour protéger l'environnement, le salage n'est pas systématique. Les chaussées sont déneigées par raclage. Le sel sert à retrouver rapidement des conditions de conduite normales après la chute de neige ou pour lutter contre le verglas.

➔ LES ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX OBLIGATOIRES



Du 1^{er} novembre au 31 mars, les véhicules circulant en Haute-Savoie doivent être munis de pneus hiver ou 4 saisons homologués 3PMSF, avec un marquage conforme ou disposer de chaînes ou chaussettes adaptées pour équiper au moins les 2 roues motrices.



2 nouveaux panneaux routiers indiquent l'entrée et la sortie d'une zone concernée par cette obligation. En cas de contrôle, les véhicules n'ayant pas l'équipement requis sont passibles d'immobilisation et d'une amende de 135 €.

➔ LES + DU PNEU HIVER

- Une bien meilleure motricité sur la neige.
- Les distances de freinage divisées par deux sur la neige.
- Une meilleure performance en dessous de 7°C par rapport aux pneus été, même en l'absence de neige.
- Une diminution du risque d'aquaplaning grâce à la profondeur des structures des pneus.

DISTANCE DE FREINAGE

Sur route enneigée à 50 km/h	
	Pneu hiver : 32 m Pneu été : 63 m
Sur route sèche à 80 km/h à une température inférieure à 7°C	
	Pneu hiver : 34 m Pneu été : 40 m



Sur route enneigée, même avec un pneu hiver, la distance de freinage devient deux fois plus longue que sur route sèche.

➔ LES PNEUS CLOUTÉS

- Pour les voitures uniquement.
- Autorisés du samedi précédant le 11 novembre au dernier dimanche de mars de l'année suivante.
- Vitesse limitée à 90 km/h sur autoroutes et voies express.
- Macaron obligatoire à coller à l'arrière du véhicule.